

Travaux dans l'appartement de Vincennes

1er point d'information de Philippe Martinez

mercredi, 15 avril 2015 / **Alessandro Vitagliano**

Engagements financiers de la Confédération dans les travaux réalisés dans l'appartement de fonction de Thierry Lepaon

Premier point d'information du Secrétaire général de la CGT devant la Commission exécutive confédérale du 14 avril 2015

Nous avons pris des engagements auprès des organisations, des militants, des adhérents de la CGT, de vous-mêmes et de Thierry Lepaon pour faire la lumière sur les engagements financiers de la confédération dans les travaux réalisés dans l'appartement de fonction occupé par l'ancien Secrétaire général de la CGT et dans le bureau.

La nouvelle administratrice et la Commission financière de contrôle de la CGT (CFC) ont poursuivi leurs enquêtes. Des auditions complémentaires ont été réalisées, de nouvelles visites ont été effectuées dans l'appartement de fonction et les devis et factures ont été réexaminés.

Le point d'étape que nous sommes en capacité de faire aujourd'hui concerne exclusivement les travaux dans l'appartement.

Sans attendre la fin de l'analyse détaillée des devis et des factures de l'entreprise qui a exécuté les travaux dans l'appartement, nous sommes d'ores et déjà en mesure d'affirmer que :

- La commande des travaux de l'appartement et leur descriptif (ainsi d'ailleurs que ceux du bureau) ont été réalisés en dehors de la responsabilité du Secrétaire général, de son implication personnelle et de celle de ses proches. Il n'a notamment pas eu connaissance des devis. Il a découvert les travaux une fois ceux-ci achevés.
- Les prestations effectivement réalisées dans l'appartement ainsi que les équipements sont très standards et n'ont aucun caractère luxueux.
- Les montants payés par la confédération pour les travaux et les équipements de l'appartement facturés par l'entreprise sont en décalage par rapport à la réalité des prestations effectuées.

Les investigations menées par l'administratrice et la CFC se poursuivent.

Malgré les relances auprès de l'entreprise, celle-ci ne nous a toujours pas transmis de facture détaillée des travaux. Un courrier recommandé va lui être adressé.

La Confédération étudie la façon de recouvrir le trop payé et se réserve la possibilité d'utiliser tous les recours juridiques.

Ces dysfonctionnements ont été rendus possibles par une insuffisance des procédures financières existantes, un manque de contrôle et de rigueur. L'administrateur a reconnu sa propre responsabilité.

Cette négligence individuelle et collective a introduit le doute parmi les syndiqués de la CGT sur la probité de ses dirigeants et sur la bonne gestion de leurs cotisations. Elle a été préjudiciable en premier lieu pour la personne du Secrétaire général et pour toute la CGT. Son image auprès des salariés a été salie.

Afin que cela ne puisse plus se reproduire, des mesures correctrices préconisées par la CFC ont été décidées pour sécuriser les procédures de décision et de contrôle concernant les achats et les investissements, avec notamment : au moins trois devis pour les montants supérieurs à 5.000 euros, autorisation du Bureau confédéral pour les engagements supérieurs à 10.000 euros, avis préalable de la CFC et autorisation de la Commission exécutive confédérale pour les engagements supérieurs à 20.000 euros.

Ces dysfonctionnements relèvent aussi de l'organisation du travail collectif, de l'identification et du respect des responsabilités à tous les niveaux. Aider la confédération à travailler avec plus de rigueur sera une des missions du Directeur Administratif et Financier que nous avons décidé de recruter.

Nous ferons également toutes les vérifications nécessaires concernant les travaux exécutés dans le bureau du Secrétaire général et de ses collaboratrices.

S'agissant de la légitimité de l'attribution d'une prime par une organisation de la CGT à l'un de ses militants, elle relève d'un manque de règles de vie communes internes à la CGT. Pour mémoire, un groupe de travail confédéral a été constitué qui présentera lors du CCN du mois de mai, des recommandations concernant les moyens mis à la disposition des dirigeants de la confédération et des organisations de la CGT pour exercer leur mandat.

Ces manquements dans notre gestion financière auraient pu être corrigés dès leur détection. Au lieu de cela, des documents pris en interne ont été diffusés à la presse, alimentant une campagne de presse sans précédent à l'encontre du premier dirigeant de la CGT et de son honneur. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les syndiqués et les militants ont été particulièrement heurtés : la CGT a été attaquée sur le champ de ses propres valeurs.

La crise de confiance interne qui en a résulté n'a pas permis à ce moment-là de rétablir la vérité sur les faits et sur l'honnêteté du Secrétaire général, ce que nous sommes en capacité de faire aujourd'hui.

Nous avons individuellement et collectivement sous-estimé la gravité de la crise que nous traversons. Nous n'y étions évidemment pas préparés, ce qui nous a conduits à un manque de clarté et de réactivité.

Rappelons-nous également le contexte qui était le nôtre depuis le début 2014.

Alors que nous étions en droit d'attendre d'un pouvoir politique qui avait pris en 2012 des engagements plus favorables au monde du travail, nous avons été confrontés à un flot de remises en cause sociales et démocratiques : le « pacte de responsabilité », la suppression des élections prud'homales, la loi Macron, l'offensive du MEDEF contre le code du travail, les attaques contre les 35 heures, la renégociation de l'assurance chômage...

Lorsque surgissent ce qui a été appelé « les affaires », la CGT est alors entièrement mobilisée pour créer les conditions d'une intervention des salariés, elle est totalement engagée dans la campagne des élections de représentativité de la fonction publique.

Toute la CGT devra tirer les enseignements de cette période qui a déstabilisé la première organisation syndicale française.

Les 2000 rencontres avec nos syndiqués dans le cadre de la préparation de notre 51e congrès vont y contribuer.

Nous devons faire en sorte que les syndiqués de la CGT et les salariés puissent compter, en confiance mais aussi avec responsabilité, sur leur organisation syndicale pour défendre leurs intérêts, pour revendiquer et se mobiliser.

Cette capacité de mobilisation la CGT l'a démontrée le 9 avril dernier.
